



# Rougegoutte

## Info



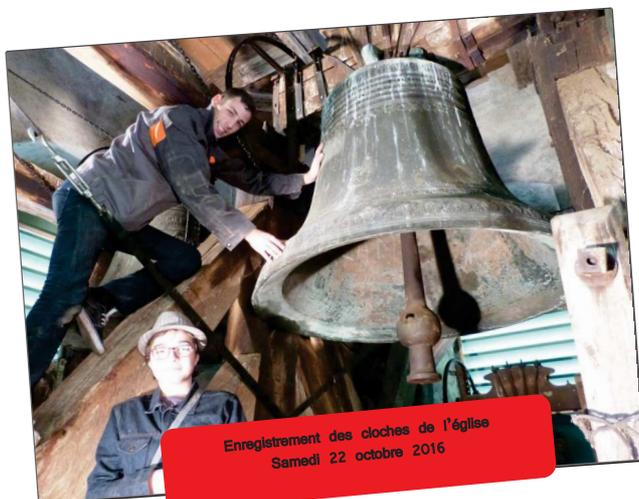
Zème semestre 2016



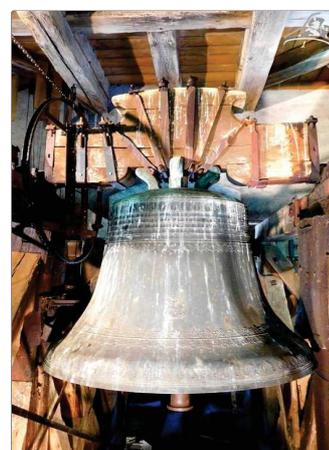
Orchestre de musique latine de l'A.C.V.  
Samedi 03 septembre 2016  
Forum des Associations



Repas des Aînés de la Commune  
Samedi 05 novembre 2016



Enregistrement des cloches de l'église  
Samedi 22 octobre 2016





# SOMMAIRE



Thèmes	Pages
Le mot du Maire	2
Maintien du Label 4 fleurs	3
Les Fêtes de fin d'année à Rougegoutte : <ul style="list-style-type: none"><li>• La Saint-Nicolas : modalités</li><li>• Programme</li><li>• Concerts de Noël de la Chorale</li><li>• Marché de Noël</li><li>• Voeux</li></ul>	4 - 7
Réveillon de la Rouge-Bruyère à Rougegoutte	8
Conseil Municipal du 08 septembre 2016	9 - 10
Conseil Municipal du 07 octobre 2016	11 - 12
Travaux d'assainissement à Rougegoutte	13
Réfections des rues	14
La nouvelle Communauté de Communes des Vosges du Sud	15 - 17
Informations diverses	18 - 20
Les Cloches de l'église de Rougegoutte	21
<ul style="list-style-type: none"><li>• Téléthon du Conseil Municipal des Jeunes</li><li>• Offres d'emploi</li></ul>	22



## **Rougegouttois, Rougegouttoises, Chers Amis,**

Avec de très nombreuses réunions et réflexions, beaucoup de temps, en cet automne 2016, a été consacré à la préparation de la fusion des intercommunalités : Haute Savoureuse et Pays sous-vosgien, décidée par la Commission Départementale de coopération intercommunale sur proposition du schéma présenté par le Préfet du Territoire de Belfort.

Cette fusion imposée, au terme de discussions difficiles, il faut à présent construire l'avenir au mieux, avec la volonté ferme de réussir, sans juxtaposition de deux blocs, dans le souci de créer sur ce nouveau périmètre, un espace de vie fonctionnel et agréable pour tous les habitants.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) donne aux Communautés de Communes des compétences qu'il convient de mettre intelligemment en musique, avec le souci des agents en place, pour développer ce nouveau territoire dans le respect de sa nature propre et pour répondre aux attentes de celles et ceux qui le peuplent, le tout sans augmenter la pression fiscale.

Soyons confiants, positifs, constructifs, ouverts et à l'écoute, pour réussir ce pari sur l'avenir. En dépit des difficultés toujours rencontrées, que la sérénité et la détermination de vouloir bien vivre ensemble l'emportent sur toute considération personnelle !

... L'annonce de la fermeture d'Alstom Transport de son site de Belfort nous a aussi conduit à tenir un Conseil Municipal extraordinaire au cours duquel nous avons voté, à l'unanimité bien sûr une motion ; nous avons demandé :

- aux dirigeants d'Alstom de revenir sur leur décision de fermer le site de Belfort et de maintenir une activité de production ainsi que les 500 emplois actuels ;
- au Président de la République de faire pression sur la direction afin d'atteindre ces objectifs ;
- à l'Etat de participer comme actionnaire à la définition des orientations stratégiques du groupe ALSTOM dans le cadre d'une politique industrielle du ferroviaire de long terme. L'Etat se doit d'intervenir pour sauver un bastion industriel français, symbole de notre savoir-faire et de notre renommée internationale.

**Nous témoignons notre soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort.**

Restons vigilants et prêts à réagir, toujours...

A présent arrive le dernier mois de l'année 2016, avec son cortège de fêtes, préparées dans vos familles et dans notre commune avec de généreux bénévoles.

Je souhaite que chacune et chacun d'entre vous, vivent, à sa mesure et selon ses souhaits, des moments heureux de joie, d'amitié, d'amour, de tendresse et d'espoir... ce sont des sentiments, toujours partagés avec d'autres personnes, qui témoignent ensemble de l'amour de la vie ! Et aimer la vie, c'est aimer passionnément les autres !

Bonnes Fêtes de fin d'année et que s'illumine pour vous ce mois de décembre qui commence !

**Guy MICLO**



# Maintien du Label 4 fleurs à Rougegoutte avec → Félicitations du Jury → Prix spécial pour la « Mobilisation Citoyenne »

Chers amis,

En séance plénière, le 25 octobre 2016, il a été décidé par le CNVVF (Comité National des Villes et Villages Fleuris) :

1. de maintenir le label 4 fleurs à la Commune de ROUGEGOUTTE avec les félicitations du Jury ;
2. d'attribuer un prix spécial dénommé « mobilisation citoyenne » pour honorer les bénévoles qui travaillent pour la beauté de notre Commune avec l'association La Rouge Bruyère, présidée par Marie-Odile VIENNOT.

A ces beaux décors, s'ajoute encore une vie intense, créée par toutes celles et ceux qui font rayonner les Associations, lesquelles animent merveilleusement notre Commune !

Cette distinction récompense les efforts accomplis par les bénévoles que je remercie très vivement pour notre Commune.

Nous vivons dans un environnement pour lequel nous sommes toujours en quête de qualité, de propreté, de beauté avec le souci du respect de la nature.

Grâce à l'ardente équipe de la « Rouge Bruyère », à l'investissement personnel et remarquable de personnes généreuses, ce label peut attester encore, pendant les trois années qui viennent, de la beauté et de la qualité de vie à Rougegoutte. Pour une Commune de notre importance, c'est un exploit qu'il faut saluer !

Exploit d'autant plus rare que Rougegoutte est une Commune aujourd'hui connue et reconnue nationalement, pour ce label depuis 33 ans !

Efforts, investissement, générosité, travail toujours renouvelé, sens du beau, souci d'animer et volonté de réussir ne sont pas vains !

La synergie que vous développez porte de beaux fruits ! Il importe de toujours poursuivre le travail, jamais achevé, avec cette volonté et cette recherche du bien vivre ensemble !

La vie est trop courte pour vivre dans la morosité, la rancœur, la tristesse, l'agressivité.... Positons et agissons ensemble, au mieux, car rien n'est jamais parfait et il faut toujours savoir avancer pour bien appréhender la vie qui évolue tous les jours.

**Merci, bravo, félicitations, compliments et profonds remerciements !!**

**Guy MICLO**

# LES FETES DE FIN D'ANNEE A ROUGEOUTTE



LA FETE  
DE SAINT-NICOLAS



Lundi 5 décembre 2016

à 18 heures 30,

nous fêterons l'arrivée de Saint-Nicolas accompagné,  
comme de coutume, par le Père Fouettard.



**DU PLUS JEUNE AU PLUS ÂGÉ,  
VOUS ÊTES TOUS INVITÉS À CETTE FÊTE !**

**Après la distribution des cadeaux aux enfants, un chocolat chaud sera servi au rez-de-chaussée de la Mairie et la fête se poursuivra avec vente de vin chaud et crêpes, sous le préau de l'école de Rougegoutte.**

Enfants, adultes, vous êtes attendus,

**LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 à 18 h 30,** à cette fête familiale préparée à votre intention afin de rendre Rougegoutte toujours plus beau, plus accueillant, plus convivial et surtout afin de créer, pour les enfants, un grand moment de joie.

## **MODALITES – REMISE DES SACHETS**



① Les élèves du R.P.I. recevront le « ticket cadeau » en classe (**TOUT TICKET PERDU NE SERA PAS REMPLACÉ.**)

② **Pour les autres enfants, plus jeunes ou moins jeunes, les parents viendront retirer leur ticket en Mairie de Rougegoutte au prix de 2 € à partir du lundi 21 novembre 2016.**





# Programme



18 h 30

- \* La sonnerie de la grosse cloche.
- \* Rassemblement Place de la Mairie, rue des écoles ; allumage des illuminations.
- \* Sonneries des trompes par « Les Echos du Rosemont » de Rougegoutte-Vescemont.



Arrivée annoncée de Saint-Nicolas et du Père Fouettard qui descendront de la montagne avec leur âne ; ils viendront avec leur animal se placer devant la Mairie ; ils s'adresseront aux enfants qui s'approcheront alors et donneront leur ticket pour recevoir leur cadeau.



Vous êtes ensuite invités à consommer gratuitement un chocolat au rez-de-chaussé de la Mairie ou à acheter vin chaud et crêpes dans la cour de l'école.

20 h 00

Fin de la fête.



A  
T  
T

Il sera impossible et interdit de stationner dans la rue des Ecoles.

**ATTENTION** : Il sera possible de garer les voitures rue de l'Eglise, sur le parking de l'ancien presbytère, sur le parking de la Salle de la Cité, rue du Commerce, Place Daudet, route de Vescemont, ou sur le parking situé à côté de la restauration scolaire mais **UNIQUEMENT** en arrivant avant 18 h. En effet de 18 heures à 20 heures, par arrêté municipal, LA CIRCULATION SERA COUPÉE dans la rue des Ecoles depuis l'intersection avec la rue du Commerce jusqu'au calvaire situé à l'intersection RD 12 et 24.



## CONCERTS DE NOËL

**Vendredi 16 décembre à 20 h 30**

**Samedi 17 décembre à 17 h**

**Dimanche 18 décembre à 17 h**

**en l'église de ROUGEGOUTTE**

Depuis plusieurs années, la Chorale « A Croch'chœur » crée l'évènement à ROUGEGOUTTE avec ses concerts de grande qualité.

Composée de quelque 60 choristes, sous la direction de Guy MICLO, la chorale « A Croch'Chœur », à 4 voix mixtes, fait partie de l'Association « La Rosemontoise » présidée par Raymond VIENNOT, laquelle Société propose de nombreuses activités sur les Communes de Rougegoutte/Vescemont.



Accompagnée au piano par Denis BOILLLOT, organiste, pianiste et compositeur, la chorale « A Croch'Chœur » vous propose son programme de Noël : chansons populaires de plusieurs pays, chants religieux à **4 voix mixtes et solistes**.

Les choristes, tous amateurs, en provenance des Communes du Territoire de Belfort, se réunissent avec plaisir et convivialité, pour apprendre les partitions « chorale » et vivre ensemble la joie d'une belle exécution qu'ils souhaitent partager, en communion musicale, avec leur public.

Ces trois concerts sont introduits par une intervention du célèbre groupe de trompes « Les Echos du Rosemont »



**Un programme renouvelé** avec encore des pièces de Noël incontournables, une ambiance intimiste...dans un village vivant tout décoré et illuminé...

**Vendredi 16 décembre 2016**



**à 20 h 30**

**Samedi 17 décembre 2016**

**à 17 heures**

**Dimanche 18 décembre 2016**

**à 17 heures**



Il est recommandé d'arriver trente minutes avant le début du concert.

 **MARCHÉ DE NOËL**  
**SAMEDI 17 DECEMBRE 2016 de 14 h à 20 h ET**  
**DIMANCHE 18 DECEMBRE 2016 de 10 h à 20 h**

**Ce marché comptera 24 exposants qui seront installés dans les salles du rez-de-chaussée de la Mairie et de la restauration scolaire.** 

**Les exposants proposeront : décors de table de Noël, petits sujets de décoration de Noël en bois et tissus, bijoux, articles divers en bois, bois décoré, tournage, vannerie, soldats de plomb, articles en polymère, chapeaux, ouvrages en tissu et tricot, sacs peints, bougies, poterie...**

**Vous pourrez vous restaurer dans les locaux de la restauration scolaire.**



**VŒUX 2017**

La traditionnelle et conviviale soirée des vœux aura lieu

**SAMEDI 07 JANVIER 2017 à 18 h 00**  
**pour un apéritif dans la simplicité**  
**Salle Communale de la Cité**

Vous êtes tous très cordialement invités à cette rencontre.



Repas des Séniors en 2017 :

- Une date à retenir : SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017 à 12 heures
- Un lieu : Collège de Giromagny

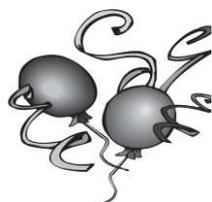


# Réveillon à Rougegoutte



Rejoignez-nous à Rougegoutte  
pour passer l'an 2017 dans une  
ambiance festive et un décor  
enchanteur...

**31 décembre 2016  
à 20 h 00  
Salle Communale**



## menu



**Cocktail Surprise et  
Mignardises apéritives**

**Salade périgourdine au foie gras**

**Goujonnette de sole sur sa  
fondue de poireaux**

**Petite douceur glacée**

**Suprême de pintade au vin jaune  
sauce aux morilles et sa  
garniture**

**Fromages de nos provinces**

**Gourmandises sucrées**

**Café  
Cotillons  
Soupe à l'oignon**

## Tarif

**56 € par personne**



**ANIMATION  
D. J**



**Réservation auprès de  
Marie-Odile VIENNOT**

**03.84.27.12.90 ou 06.87.92.89.81**



# CONSEIL MUNICIPAL

## du 08 SEPTEMBRE 2016

*La présente réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Cédric PERRIN, Sénateur, qui a répondu favorablement à l'invitation du Conseil Municipal*

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le contrat d'ouverture de crédit passé avec le Crédit Mutuel Centre Est Europe arrivant à échéance au 30 septembre 2016 il est nécessaire de procéder au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Après consultation de plusieurs organismes le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel Centre Est Europe la plus avantageuse pour la Commune.

### Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de signalisation routière

Le Maire rappelle que la Commune a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes, mis en place par le Conseil Départemental pour la fourniture et la livraison de dispositif de signalisation verticale et temporaire, par délibération n° 40 du 22 octobre 2010.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette adhésion pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

### Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour fourniture de produits de marquage routier

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération n° 43 du 24 juin 2013 la Commune a décidé d'adhérer au groupement de commandes lancé par le Conseil Départemental pour la fourniture de produits de marquage routier, afin de faire bénéficier les communes de tarifs avantageux obtenus par le Département compte-tenu du volume de ses commandes.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette adhésion pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

### Adhésion au service « actualisation permanente des connaissances des secrétaires de mairie » du Centre de Gestion

Le Maire présente au Conseil Municipal le service « actualisation permanente des connaissances des secrétaires de mairie » créé par le Centre de Gestion.

Le coût de ce service est de 182,94 € par an et par agent.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'adhérer à ce service pour un agent des services administratifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

### Renouvellement du bail de location d'un bureau à l'A.C.V.

La convention passée le 16 octobre 2009 entre la Commune et l'Association Culturelle du Pays-sous-Vosgien (A.C.V.) pour la location d'un bureau dans le bâtiment de la Mairie doit être révisée.

Le Conseil Municipal, considérant que le siège de l'A.C.V. est fixé à la Mairie de ROUGEGOUTTE depuis 1991, décide de reconduire cette location pour une année (soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017) moyennant un loyer annuel de 420.00 €

### Déneigement des voies communales

Le Conseil Municipal décide de confier le déneigement des voies communales à l'entreprise HUSSON à EVETTE-SALBERT au tarif de 59 € HT de l'heure pour un engin équipé d'une lame.

### Communauté de Communes de la Haute Savoureuse : adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Doubs et transfert à la CCHS de la compétence « Programme Local de l'Habitat »

Les Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS)

avaient délibéré pour transférer la compétence « Programme Local de l'Habitat » à la CCHS. Aujourd'hui les services de la Préfecture demandent que cette compétence soit rattachée à la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » au lieu de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace ».

D'autre part la C.C.H.S a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier du Doubs et que pour cette adhésion la CCHS doit posséder la compétence « Programme Local de l'Habitat ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le transfert de la compétence « Programme Local de l'Habitat » à la CCHS. Ainsi la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » est complétée par « Programme Local de l'Habitat ».

#### **Projet de création d'un verger communal**

Les bois, qui étaient malades, situés sur la parcelle de terrain communal route de Chaux face aux vestiaires du stade de football ont été coupés au printemps 2016. Il convient à présent d'opérer un aménagement sur cet espace déboisé.

Dans le cadre des opérations de biodiversité conduites en 2016 ce terrain pourrait devenir un verger communal planté d'arbres fruitiers de variétés anciennes et locales.

Préalablement à ces plantations un apport de terre végétale est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de créer un verger communal et autorise les entreprises et particuliers à déposer de la terre sur cette parcelle communale **aux termes d'une convention fixant les modalités de ce dépôt et après avoir adressé une demande en Mairie.**

#### **Reprise des concessions abandonnées au cimetière intercommunal de ROUGEGOUTTE/VESCEMONT : modification de la délibération du 28 janvier 2015 suite à une erreur**

Suite à la procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière intercommunal, la concession A16 n'a pas été retirée de la liste des concessions abandonnées dans la délibération n° 1 du 28 janvier 2015 bien que la famille concernée se soit manifestée en Mairie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 28 janvier 2015 et de reprendre les concessions abandonnées suivantes :

- A n° 9,37,74,75,80,81,87,96,105,109
- B n° 8,31,41,43bis,46,62,75,93,96,103,119,121
- C n° 2,5,17,27,39,43,50,51,81,82
- D n° 5,33,57
- 2 tombes non répertoriées situées sur la partie base du cimetière en bordure du chemin d'accès au dépôt de déchets verts

#### **Divers**

- Syndicat de soutien au collège Val du Rosemont de GIROMAGNY : ce Syndicat, dans le cadre de la loi NOTRe cesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Syndicat actuel propose aux Communes situées dans le périmètre du collège de rédiger une convention afin de pouvoir continuer à intervenir pour l'aide aux voyages scolaires et pour les fournitures scolaires. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à ce projet de convention pour l'année 2017.
- Accessibilité : d'ici la fin de l'année 2016 les travaux suivants sont programmés :
  - ① Sanitaires Mairie (courant novembre) par entreprise MILLET
  - ② Signalétique par entreprise AZ Publicité
- Dans le cadre de la bio-diversité une visite de la forêt a été organisée .
- Le Préfet viendra visiter la Commune le jeudi 1<sup>er</sup> décembre.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépôt sauvage de 48 pneus a été constaté dans la forêt de la Vaivre. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de GIROMAGNY.
- Des réclamations ont été reçues en Mairie concernant le transport de terre vers les bassins de rétention de GROSMAGNY (vitesse, poussière). Ces réclamations ont été transmises à l'entreprise VINCI chargée des travaux.
- Le revêtement des rues de l'Eglise, du Curtil Buisson et des Hauts Champs, suite aux travaux d'assainissement, seront réalisés courant septembre sous la direction de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

Monsieur le Sénateur a clôturé la séance en expliquant ses fonctions au sein du Sénat et a informé le Conseil Municipal qu'il examinera les dossiers de demandes de subvention de la Commune qui devront lui parvenir pour le 15 novembre 2016.

## **CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2016**

### **Adoption d'une motion pour Alstom**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016**

### **Demande de subvention « amendes de police » exercice 2017**

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme 2017 des « amendes de police » pour les travaux suivants :

- Eclairage de l'arrière du parking de la salle communale de la Cité pour un montant de 1 455.00 € HT (devis BAUMGARTNER)
- Création d'une liaison piétonne entre les parkings Est et Ouest, et le parking Est et l'entrée de la cuisine de la salle communale de la Cité pour un montant de 2 251.42 € HT (devis COLAS)
- Signalétique verticale de police (accès zone de loisirs, site des écopoints, accès cimetière, accès aux parkings de la salle communale) pour un montant de 410.00 € HT (devis AZ Publicité)
- Fourniture et pose de deux miroirs (intersections rue du Coinot/rue des Ecoles et rue du Curtil Buisson/rue du Quet pour un montant 1 290.80 € HT (devis Signaux GIROD)
- Eclairage du parking du Centre pour un montant de 5 165.00 € HT (devis BAUMGARTNER)
- Délimitation des emplacements du parking du Centre pour un montant de 1 179,84 € HT (devis COLAS)
- Création d'un trottoir en bois sur un côté du « pont de la cure » pour un montant de 1 690.00 € HT (devis SOGYCOBOIS)

- Pose de trois panneaux « participation citoyenne » aux entrées de la Commune pour un montant de 211,55 € HT (devis Signaux GIROD)

### **Assiette, dévolution et estimation des coupes de l'année 2017**

Sur proposition de l'Office National des Forêts le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2017 et décide de vendre les produits de la coupe C, 12a (feuillus) en vente publique en bloc et sur pied.

### **Coupes de bois 2017 : refus de l'escompte pour paiement comptant**

Le Maire rappelle que pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied. Toutefois les Communes ont la possibilité de refuser cet escompte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse l'escompte de 2 % pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant.

### **Demande de subvention dans le cadre du Programme Départemental de partenariat en direction des Communes pour la pose de 2 caméras sur le site des écopoints « impasse des Etangs »**

(Pas de subvention en 2016 : nouvelle demande pour 2017). Le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes récurrents, résultant d'un manque de civisme déroutant sur le site des écopoints situés à l'extrémité de l'impasse des Etangs.

Chaque semaine, il faut enlever un camion de détritiques jetés aux abords des containers.

En dépit des appels au civisme, au respect des lieux, à la propreté, et aux informations formulées dans le bulletin communal ou dans la presse, la situation ne s'améliore pas mais elle empire. A priori, de nombreuses personnes extérieures à la Commune viennent déverser toutes leurs ordures sur ce site.

En conséquence, le Conseil Municipal, très sensible à ce sujet décide de faire poser deux caméras sur ce site.

Le devis de la Société DESCIS à BELFORT est retenu pour un montant de 4 500 € HT. A ce devis s'ajoutera le raccordement électrique pour un montant de 2 181.00 € HT (devis BAUMGARTNER) et la pose de panneaux d'information pour un montant de 275.00 € HT (devis AZ Publicité) soit un coût total de 6 956.00 € HT.

Le Conseil Municipal déposera un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme départemental de partenariat en direction des Communes.

**Demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif d'aide aux Communes mis en place par le Conseil Départemental : mise en sécurité avenue de Lattre de Tassigny**

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en sécurité de la RD12, avenue de Lattre de Tassigny en bordure de l'unité 1 l'entreprise REYDEL. En effet, il serait nécessaire de modifier les accotements pour assurer la sécurité en raison du trafic des camions qui entrent et sortent de l'entreprise REYDEL Unité 1 et qui génèrent des embouteillages.

Le coût des travaux est estimé à 8 244,50 € HT pour les travaux « routiers » et à 2 280.00 € HT pour les travaux topographiques.

**Vente de bois de chauffage**

L'exploitation des parcelles 1a2 et 5r dans la forêt de la Vaire sera réservée aux affouagistes de la Commune. Le prix de vente du stère est fixé à 10 €.

**Vente de 2 ruches**

Le Maire rappelle que lors de l'aménagement paysager du carrefour RD12/RD24, six ruches ont été achetées pour être installées à ce carrefour. Toutefois en raison de la configuration des lieux, seules quatre ruches ont pu être installées.

Le Maire propose de racheter à la Commune les deux ruches inutilisées pour son usage personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de céder au Maire les deux ruches au prix coûtant soit un montant de total de

265,60 € (Le Maire n'a pas participé au vote de cette délibération).

**Divers**

- Communauté de Communes :

Le Maire a donné quelques informations concernant la future Communauté de Communes qui sera dénommée « **Communauté de Communes des Vosges du Sud** ». Plusieurs réunions ont eu lieu entre les deux Communautés de Communes (CCHS et CCPSV). L'objectif de la future Communauté de Communes est de maintenir la pression fiscale actuelle. En ce qui concerne la gouvernance et la représentation, encadrées par une loi qui prévoit moins de délégués qu'actuellement, la décision définitive sera prise ultérieurement.

- L'association « Les Croqueurs de Pommes » et le LEGTA proposent des initiations à la taille des fruitiers d'une part et des arbustes d'ornement d'autre part , destinées aux employés communaux et aux particuliers qui le souhaitent.

- M. David CALDART, locataire de la maison impasse des Etangs propose de changer les fenêtres et la porte-fenêtre à ses frais. Un devis sera transmis à la Commune pour accord.

- **La Société IMS a réparé, à ses frais, le radar pédagogique situé avenue de Gaulle.**

**PARTICIPATION CITOYENNE**

Les référents sont maintenant en place. Vous pouvez prendre contact avec le Secrétariat de Mairie afin de connaître la personne responsable de votre quartier.

# TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A ROUGEOUTTE

## La fin des travaux d'assainissement sur la CCHS

Le programme d'assainissement est à présent acté par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse pour réaliser la fin des travaux de création des réseaux d'assainissement collectif sur les 8 communes composant la C.C.H.S.

Les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019.

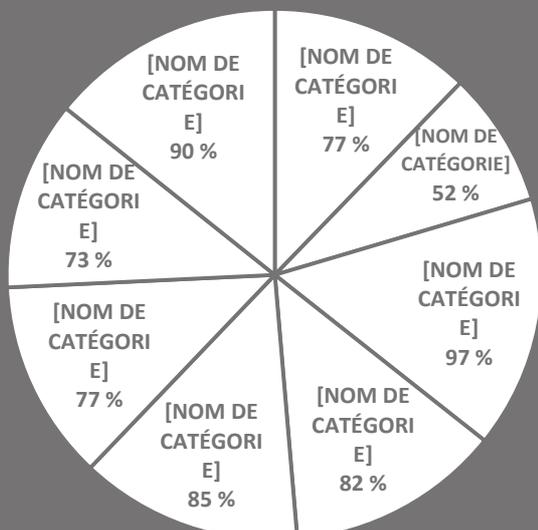
## Les travaux d'assainissement à Rougegoutte

**2017** → avenue de Gaulle (depuis la Rosemontoise jusqu'à l'entrée de Giromagny).  
→ rue du Bringard (toute la rue)

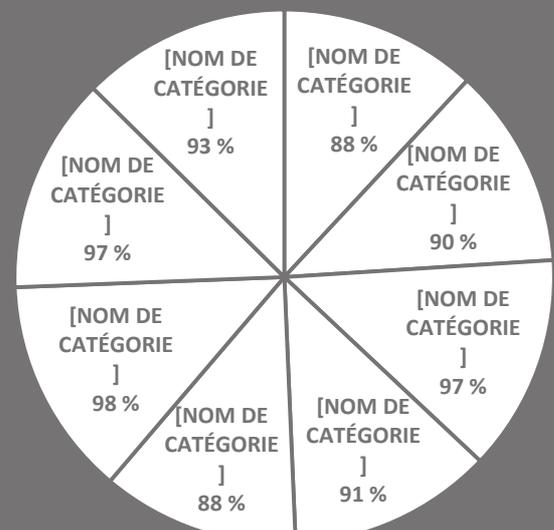
**NB :** Dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable, sur le tronçon allant depuis le pont de la Rougegoutte jusqu'au surpresseur en face du N° 8, la canalisation d'eau potable sera changée, simultanément aux travaux d'assainissement.

**2018** → Chemin du Quet : depuis l'intersection avec la rue du Curtil Buisson jusqu'aux extrémités du Chemin du Quet.

### % ACTUEL DE COLLECTE - HABITATION RACCORDÉES



### % HABITATIONS RACCORDABLES





# RÉFECTIONS DES RUES DES HAUTS CHAMPS, de l'ÉGLISE et du CURTIL BUISSON APRÈS LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Après les travaux d'assainissement sur les rues des Hauts Champs, de l'Eglise et du Curtil Buisson, la réfection de ces voies, pour remplacer les enrobés existant avant les travaux, devait être réalisée en enrobé pour le compte de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse mais l'entreprise S.T.P.I. avait exécuté un tricouche qui n'a pas tenu.

La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse a acté la nécessité d'une réfection de ces enduits sur les rues précitées ; l'entreprise COLAS a été retenue par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse pour la pose d'une E.C.F. (Enrobé Coulé à Froid), procédé pour lequel nous avons émis les plus grandes réserves d'autant que la réalisation de ces travaux était programmée pour l'automne 2016.

La réalisation de cet enrobé coulé à froid, exécuté tardivement dans la saison et sur route mouillée est aujourd'hui refusé par la Commune.

Lors de la pose de la première couche, le Maire, présent sur le chantier, a appelé le Président de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, le responsable des travaux de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, le Vice-Président en charge de l'assainissement et l'entreprise COLAS. La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, maître d'ouvrage de ces opérations a donné l'ordre de stopper ces travaux, lesquels se sont poursuivis pourtant, mais la 2<sup>ème</sup> couche n'a pas été posée sur l'ensemble des voies concernées...

Nous avons entendu les riverains et usagers de ces voies, mécontents, le Maire est intervenu à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. exige qu'à l'initiative de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, maître d'ouvrage, une réunion soit provoquée en urgence pour établir un constat en présence de l'entreprise, de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et de la Commune,
2. exige que tous les trous actuels et ornières soient rebouchés et que la voie soit balayée,
3. exige que l'entreprise effectue le rebouchage des trous à venir, et, à sa charge financière, jusqu'à la réfection complète de ces voies au printemps prochain,
4. exige que l'actuelle Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, **acte avant la fusion** des deux Communautés de Communes Haute Savoureuse et Pays sous-vosgien, **la réfection de ces voies, en enrobés et acte l'inscription des crédits nécessaires** **en** **2017.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VOSGES DU SUD  
RESULTANT DE LA FUSION  
de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et du  
Pays sous-vosgien**

**1. Identité du nouvel EPCI**

La nouvelle Communauté de Communes, regroupant les 2 communautés de communes existantes à ce jour s'appellera « Communauté de Communes des Vosges du Sud » et le siège sera à Giromagny.

Cette appellation « Vosges du Sud » correspond à notre secteur géographique ainsi dénommé par le Comité du Massif des Vosges.

22 communes composeront cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), soit l'ensemble des Communes du nouveau canton de Giromagny.

**2. Fiscalité**

Dans le cadre de la préparation de cette fusion, le Comité de Pilotage puis l'ensemble des Maires ont validé le principe de neutraliser, pour le contribuable, la variation des taux intercommunaux.

Dans un contexte économique difficile, où des efforts sont demandés à chacun, la prise en compte des citoyens constitue sans doute, une des clés de la réussite de cette fusion. Il s'agit d'un engagement collectif, qui met en jeu la nouvelle communauté de communes, ainsi que l'ensemble des communes qui devront toutes ajuster leur taux. Sous réserve de l'implication de tous, **il est possible de garantir le niveau de recettes des Communes, comme celui de la nouvelle Communauté de Communes, sans imposer davantage les ménages** (exception faite de la variation qui résulte de la revalorisation annuelle des bases fiscales laquelle ne dépend pas des élus).

**Il est important que la fusion ne se traduise pas par une variation à la hausse de la pression fiscale pour les contribuables.**

Ainsi, en relation avec les services fiscaux, le Comité de Pilotage a acté le principe suivant :

- 1) **les taux des différentes taxes seront les mêmes sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.**
- 2) **Les taux actuels de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse sont inférieurs à ceux de la Communauté de Communes du Pays sous-vosgien : pour obtenir des taux harmonisés et identiques pour la nouvelle Communauté de Communes des Vosges du Sud, les communes de la Haute Savoureuse vont baisser leurs taux communaux et les communes de la C.C.P.S.V. vont augmenter leurs taux. Cette opération permettra en 2017 de prélever la même somme d'impôts qu'en 2016, en cumulant les impôts communaux et intercommunaux (bloc communal et intercommunal).**
- 3) **Les communes qui baisseront leurs taux communaux percevront des attributions de compensation de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.**
- 4) **Les communes qui augmenteront leurs taux communaux verseront à la Communauté de Communes des Vosges du Sud les produits nouveaux perçus avec ces augmentations de taux.**

**Prenons l'exemple de Rougegoutte :**

- a. **nous baisserons nos taux actuels communaux et le produit pour notre commune en 2017 sera inférieur à celui d'aujourd'hui de 50.730 €. La Communauté de Communes des Vosges du Sud versera à la Commune une attribution de compensation de 50.730 €.**
- b. Il est obligatoire que TOUTES LES COMMUNES de la Communauté de Communes des Vosges du Sud acceptent ces propositions et votent leurs taux, comme indiqué, au moment du vote du budget 2017. Une réunion de l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes des Vosges du Sud a acté ce principe à l'unanimité. Il reste aux conseils municipaux à voter dans ce sens en mars 2017.





### 3. La Gouvernance de la future Communauté de Communes des Vosges du Sud

Dans le cadre de la composition de la future assemblée issue des Communautés de Communes de la Haute Savoureuse et du Pays Sous-Vosgien, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une répartition des Conseillers Communautaires selon le droit commun ou selon certains accords dérogatoires très encadrés (majorité des 2/3 des Conseils Municipaux représentant 50 % de la population ou l'inverse) : voir le tableau ci-dessous.

Le droit commun compose la future assemblée de 38 Conseillers dont 20 pour les Communes de l'ex-CCHS, le Conseil Municipal de Rougegoutte s'est prononcé sur la composition de la future assemblée issue de la fusion des deux Communautés de Communes (Haute Savoureuse et Pays Sous-Vosgien) et a adopté l'accord de droit commun.

		Sièges actuels	Répartition de droit	Accord local n° 1	Accord local n° 2	Accord local n° 3	Accord local n° 4
	Population	Nombre de conseiller(s)					
GIROMAGNY	3 141	8	8	7	6	6	6
ETUEFFONT	1 471	4	3	3	4	3	3
ROUGEMONT-LE-CHATEAU	1 420	4	3	3	3	3	3
LEPUIX	1 109	3	3	2	2	3	2
CHAUX	1 094	3	2	2	2	2	2
ROUGEGOUTTE	1 025	3	2	2	2	2	2
VECEMONT	752	2	2	1	1	1	2
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	709	2	1	1	1	1	1
ANJOUTEY	635	2	1	1	1	1	1
SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	626	2	1	1	1	1	1
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	597	2	1	1	1	1	1
GROSMAGNY	561	2	1	1	1	1	1
AUXELLES-BAS	490	2	1	1	1	1	1
AUXELLES-HAUT	304	1	1	1	1	1	1
PETITMAGNY	280	2	1	1	1	1	1
FELON	246	2	1	1	1	1	1
LEVAL	245	2	1	1	1	1	1
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	201	2	1	1	1	1	1
PETITEFONTAINE	192	2	1	1	1	1	1
BOURG-SOUS-CHATELET	115	2	1	1	1	1	1
RIERVESCEMONT	109	2	1	1	1	1	1
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	36	2	1	1	1	1	1
	<b>15 358</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

### 4. La mise en place du nouvel EPCI : « Communauté de Communes des Vosges du Sud » !

- Le Préfet prendra son arrêté de fusion des deux Communautés de Communes le 15 décembre 2016.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le doyen des 2 présidents actuels assurera « l'intérim » = Daniel ROTH.
- L'assemblée des délégués communautaires sera convoquée par le Président par intérim avant le 21 janvier pour procéder à l'élection du Président et des vice-présidents.
- Plusieurs sessions du Conseil Communautaire se tiendront ensuite pour mettre en place le nouvel EPCI et le faire fonctionner avec l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

# INFORMATIONS

## Bilan opération Brioches 2016

Cette année, comme les années précédentes, vous avez été nombreux à accueillir nos 14 bénévoles de l'ADAPEI en acceptant des brioches. Ainsi, 304 brioches ont été placées à Rougegoutte pour un montant de 1582 euros.

A l'occasion de cette 46<sup>ème</sup> opération Brioches, la recette servira pour des projets au sein des établissements et services de l'ADAPEI 90 ainsi qu'aux projets associatifs : culture, sport, loisirs, vacances.

L'ADAPEI 90 recense 18 établissements et services et accueille ou suit 700 personnes en situation de handicap mental ou psychique, du nourrisson à l'adulte entourés de 290 professionnels.

**Merci à tous et à l'année prochaine,**



*Brigitte Bescond*  
03 84 29 57 27  
06 63 26 57 07

## DECHETERIE MOBILE

**Prochain passage**

**Le calendrier de passage 2017 vous sera distribué en fin d'année, avec le prochain Rougegout'Info**

## CREATION D'ENTREPRISE à ROUGEGOUTTE

### FEUNET

**Entretien et dépannage de poêles à granulé toutes marques  
Ramonage tout conduit**

**06.44.74.52.40**

## OPTYMO

**Du nouveau à partir du 2 janvier 2017 !**

Après de nombreuses interventions, OPTYMO mettra en place, à compter du 02 janvier 2017 une desserte aller-retour, reliant ETUEFFONT aux AUXELLES :

Etueffont - Petitmagny - Grosmagny - Rougegoutte - Vescemont - Giromagny - Auxelles Haut - Auxelles Bas

Cette desserte en bus est programmée pour 3 aller-retour par jour :

- 1 aller-retour le matin
- 1 aller-retour le midi
- 1 aller-retour en fin d'après-midi

Le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) doit voter jeudi 24 novembre 2016 cette nouvelle desserte... Donc à ce jour, à priori, la mise en place de ce dispositif pour le 02 janvier 2017 est sûre à 99 % !

## PROMOTION « DES CIRCUITS COURTS »

***Vente directe de viande bovine limousine***

### **GAEC DE LA ROSEMontoise**

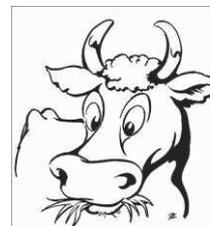
vend des colis de 10 kg avec un assortiment de steaks, rôtis (four - cocotte - à braiser), bourguignon, pot-au-feu et morceaux nobles. Chaque pièce est ensachée sous vide et étiquetée.

Prix = 12 € le kilo

La viande limousine provient de bovins nés et élevés à la ferme. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe des prairies de l'exploitation.

**Contact/réservation :**

**13, route de Chaux 90200 ROUGEGOUTTE**  
**Quentin GUYOT : 06.50.39.44.40**  
**Francis BRIOT : 06.83.49.76.64**



## **C'est parti pour l'OPAH de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse !**

Après la signature de la Convention le 28 avril dernier en présence notamment de Monsieur le Préfet, de la Caisse des dépôts et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** entre dans sa phase opérationnelle avec le démarrage du suivi-animation qui sera assuré par URBAM Conseil, associé à URBANIS.

Cette OPAH, qui s'inscrit dans le cadre du projet de revitalisation du Centre Bourg de Giromagny, doit permettre la rénovation de 180 logements, avec une enveloppe de près de 2 millions d'euros de subventions exceptionnelles de l'Anah (Agence Nationale de l'habitat). Ces fonds sont affectés pour 80 % sur le périmètre de la Commune de Giromagny et 20 % pour les autres communes.

Les aides concernent **les propriétaires occupants** une résidence principale sous certains critères de ressources et **les propriétaires bailleurs** (sans condition de ressources) pour les projets locatifs mais également les copropriétés. Le taux de subvention varie entre 25% et 60% du montant des travaux selon les cas.

Comment se lancer dans la démarche ?

**Les personnes intéressées peuvent se rendre en mairie de Giromagny, ou contacter Mme METIVET, Chargée de missions Centre-Bourg, au 03 84 27 14 18 [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)**

Des permanences seront très prochainement mises en place.

**La démarche dans tous les cas est gratuite**, l'objectif étant de trouver des solutions adaptées à chaque situation, répondant à la fois aux besoins des propriétaires et à leurs moyens.

**Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir déposé la demande de subvention.**

### **DÉNEIGEMENT DES VOIES ET ESPACES PRIVÉS**

Un particulier, qui déneigeait des voies et espaces privés, a cessé ces prestations à la fin de l'hiver dernier.

Informé de cette cessation d'activités et interrogé pour trouver une autre solution, le Maire, par courrier, a interrogé les personnes concernées afin qu'ils se prononcent sur une éventuelle solution de repli pour l'hiver 2016/2017 ; ils se sont prononcés positivement.

L'entreprise HUSSON a visité les lieux privés à déneiger et a accepté le déneigement des accès privés au tarif de 8 € le passage.

L'entreprise HUSSON s'est équipée spécifiquement et a mis en place des moyens distincts dédiés à la commune pour le déneigement des voies communales et espaces publics.

**Les particuliers, pour ce service, traitent donc directement avec l'entreprise, laquelle leur facture les sommes dues.**

**Les particuliers, qui pourraient être intéressés par ces tournées de déneigement privé, contacteront directement l'entreprise HUSSON, la Commune ne gère aucunement ce service.**

### **INCIVISME ROUTIER**

En raison d'irrespect du code de la route, des riverains et/ou usagers des RD 12, 24 et de certaines voies communales, ont manifesté leur mécontentement.

Le Maire est intervenu auprès du Préfet du Territoire de Belfort, du Colonel de Gendarmerie et du Major de la Brigade de Giromagny.

Une attention toute particulière a été portée sur les secteurs signalés ; de nombreuses infractions ont été relevées et des contrôles seront encore régulièrement programmés sur ces zones.

# BROYEUR DE DÉCHETS

## Communauté de Communes de la Haute Savoureuse

Allée de la Grande Prairie 90200 GIROMAGNY

La Haute Savoureuse a fait l'acquisition d'un broyeur à branches. Cet investissement doit permettre de mieux gérer les rotations des bennes et d'économiser du volume à évacuer sur le site de compostage.

Le fonctionnement de la déchetterie verte est depuis sous la responsabilité d'un agent qui est chargé d'orienter les usagers soit vers les bennes, soit sur l'aire de dépôts.

Pour faciliter le travail de reprise, nous demandons aux personnes qui déposent leurs branchages sur l'aire de stockage, de bien vouloir les ranger toutes dans le même sens, avec la partie coupée du côté de l'aire de manœuvre.

Les Heures d'ouverture sont fixées comme suit :

**du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :**

de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45

**du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :**

de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30

Comme par le passé, le site sera ouvert 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

En l'absence de l'agent, les dépôts se feront uniquement dans les bennes. L'accès à l'aire de stockage sera fermé par une chaîne.

Les broyats sont mis à la disposition de tous (privés, entreprises, agriculteurs) gratuitement. Pour en profiter, vous pouvez contacter la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse au 03.84.27.01.40 pour prendre rendez-vous avec l'agent affecté à la déchetterie.

La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse s'est dotée d'un broyeur à végétaux, cofinancé par le SICTOM de la Zone sous-vosgienne, depuis quelques mois. Le but est de réduire les tonnages de déchets verts dans les bennes dédiées (coût important et en constante augmentation) et d'inciter les usagers à repartir avec leur broyat.

En effet, les branchages, une fois broyés et séchés, peuvent facilement être intégrés au compost. Ils permettent alors une meilleure aération et donc une meilleure décomposition de celui-ci. Ils peuvent également servir de paillage pour couvrir le sol et éviter ainsi qu'il soit exposé directement aux intempéries. Le paillage permet également de fertiliser le sol et limite la repousse des mauvaises herbes.

**La quantité de broyat obtenue étant importante, le SICTOM et la CCHS offrent la possibilité aux collectivités et aux particuliers intéressés de venir récupérer sur le site de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse à Giromagny. Le broyat peut en effet être utilisé dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts.**

Petit rappel sur les avantages du paillage pour le jardin et le jardinier :

- ✓ limite l'installation des herbes indésirables ;
- ✓ évite le recours aux désherbants chimiques ;
- ✓ retient l'eau en été ;
- ✓ protège la terre des agressions ;
- ✓ protège la faune utile ;
- ✓ diminue l'entretien nécessaire (désherbage, arrosage...)

## LES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE ROUGEGOUTTE- VECEMONT

A l'origine, il n'y avait probablement qu'une cloche dans le beffroi de la tour-chœur de l'église dont on trouve la première mention en 1196.

Les renseignements connus sur la sonnerie de Rougegoutte date du 18<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, la tour, datant de 1724, contenait déjà 2 cloches. Elles avaient été fondues, à l'arrière de l'église, au pied du Marandé, côté Nord, au lieu-dit « Le clochelat » (le lieu où l'on fondait les cloches).

La sonnerie actuelle est considérée comme remarquable, notamment en raison d'un accord, avec 4 cloches, sur do#, ré#, mi#, sol#.

Un enregistrement a été réalisé et les cloches filmées par « Les Cloches Comtoises » :

<https://youtu.be/GCZHTt9MFk0>

### Grosse Cloche n° 1 : celle des hommes

- Elle s'appelle Georgette-Justine : son parrain Georges Jeanrichard, sa marraine Justine Jeanrichard de Rougegoutte,
- Elle a été fondue en 1882, par la maison Fornier Frères de Robécourt, pour remplacer celle qui datait de 1742, qui avait survécu à la Révolution et qui se brisa le soir de la Toussaint 1882 « car elle avait été maniée par des mains inexpérimentées ».
- Poids = 1.850 kg
- elle chante le do dièse.



*Enregistrement des cloches fait par Medhi de « Cloches Comtoises » le samedi 22 octobre 2016.*

### Cloche n° 2 : celle des femmes

- Elle s'appelle Marie : son parrain Alexis Perrod de Rougegoutte, sa marraine Marie Helle de Vescemont,
- Elle a été fondue en 1869 par le fondeur Perrin-Martin de Robécourt pour remplacer la précédente, fêlée en 1869.
- Poids = 1.443 kg
- Elle chante le ré dièse

### Cloche n° 3

- Elle s'appelle Georges. Elle annonçait les offices de la semaine.
- Elle a été fondue en 1870, pour remplacer la précédente, par Perrin-Martin de Robécourt.
- Son parrain F. Ménétré vicaire à Rougegoutte et sa marraine Marie Rose Jeanrichard, veuve Fréchin de Rougegoutte.
- Poids = 975 kg
- Elle chante le mi dièse

### Cloche n° 4

- Elle s'appelle Abel-Julienne
- Son parrain Abel Courbot et sa marraine Julienne Petizon.
- Elle a été fondue en 1882, en même temps que la grosse cloche n° 1, par la même maison Fornier Frères de Robécourt.
- Poids = 457 kg
- Elle chante le sol dièse

# **Samedi 03 décembre** **de 8 h à 13 h**

**Le Conseil Municipal des Jeunes de Rougegoutte vous propose de soutenir le T É L É T H O N**

**Vente de gâteaux et biscuits**  
**sur réservation**

**jusqu'au 30 novembre**

**au 06.63.14.92.12**

**Commande à retirer**  
**devant la Mairie**

**Thé, café et chocolat chaud**  
**offerts**

Tarte aux pommes - Gâteau fondant au chocolat -  
Flan = la part 1,50 € / entier 8,00 €  
Cookies, cannelés (6 pièces) le sachet 1,50 €  
Financiers au nutella (5 pièces) le sachet 1,50 €  
Croissant au nutella  
ou à la confiture = la pièce 0,50 €  
Muffin aux pépites de chocolat la pièce 0,50 €

## **OFFRES D'EMPLOIS**

« L'APASAD SOINS PLUS », Aide et soins à domicile recrute dans le cadre leur activité croissante et également en vue des remplacements des titulaires en congés annuel,  
**des agent à domicile / employé(e) à domicile / auxiliaire de vie sociale**

Description : Vous avez pour mission d'accompagner et aider les usagers de l'association dans les gestes du quotidien : - entretien du logement, du linge - aide au lever, à l'habillage et au déshabillage, aide au coucher - aide à la préparation et à la prise des repas - aide aux courses - assistance dans les démarches administratives - aide à la toilette si formé(e) : soins d'hygiène et de confort

Profil : Vous êtes organisé(e), autonome et disponible. Vous disposez d'une capacité d'adaptation et savez faire preuve de discrétion. La connaissance du public âgé et des pathologies ou en situation d'handicap est un plus tout comme la possession du DEAVS /BEP sanitaire et social/ mention complémentaire AD / Certificat EF/AVD/ BEPA option service aux personnes.

Débutant accepté Permis B et véhicule obligatoire

Contrat : CDD tout public Temps partiels et temps pleins, travail un week-end sur deux.

Secteur de travail : Grand-Charmont ou Belfort ou Héricourt Candidature (lettre de motivation + CV) par mail ou courrier à l'adresse ci-dessous :

**APASAD SOINS PLUS 17 rue de Sochaux 25200 GRAND-CHARMONT**  
**Tél : 03.81.97.33.77 apasoin@orange.f**

# **DATES DES SEANCES DE THEATRE saison 2017**

## **Salle Communale de ROUGEGOUTTE**

Le club propose pour 2017, 2 comédies, la première, en levée de rideau, interprétée par 5 ados, «Mon Isménie» une pièce en un acte de Eugène Labiche et après l'entr'acte, 8 adultes vous tiendront en haleine avec « Le noyé du lavabo» une comédie en 3 actes de André Gaillard et Teddy Vrignault (les frères ennemis).

**Samedi 04 février à 20 h 30**  
**Dimanche 05 février à 15 h**  
**Samedi 11 février à 20 h 30**  
**Dimanche 12 février à 15 h**  
**Vendredi 17 février à 20 h 30**  
**Samedi 18 février à 20 h 30**  
**Dimanche 19 février à 15 h**

### *Ouverture des portes :*

Dimanche 14h15

Les autres jours 19h45

### *Fermeture des portes :*

Dimanche 14h50

Les autres jours 20h20

Tarif adultes : 7 €

Tarif enfants : 5 €

(moins de 14 ans)

**Réservation indispensable  
à partir du 09 janvier 2017**

**Du lundi au vendredi**

**(Pas de réservation  
le week-end)**

**Entre 18 h et 20 h au**

**03 84 27 19 40**